

Communiqué de presse

Valres obtient l'agrément FINMA pour l'Asset Swap :

Genève, le 15 octobre 2015 – Depuis fin septembre 2015, le contrat de fonds de Valres Swiss Residential Fund autorise l'acquisition de biens immobiliers par le biais de l'Asset Swap.

Cette pratique permet au vendeur d'un immeuble de l'échanger contre des parts de fonds transformant ainsi son bien immobilier en valeurs mobilières.

Outre l'amélioration de son ratio risque/liquidité, le vendeur obtient également une diversification accrue ainsi que le soutien actif d'une équipe reconnue de spécialistes de l'immobilier.

Valres Fund Management SA – A propos de la société de direction

Valres Fund Management SA est une direction de fonds immobiliers de droit suisse dûment agréée depuis 2014 par l'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA). Soutenue par des professionnels de l'immobilier et de la finance, Valres Fund Management a pour ambition de développer et de proposer à ses investisseurs une gamme de fonds immobiliers dont le VSRF (Valres Swiss Residential Fund). Valres, pour Valeurs Responsables, intègre dans ses principes une approche responsable de la gestion d'un portefeuille immobilier. Que ce soit dans sa dimension économique, avec la recherche d'un rendement soutenable à long terme, sociale en intégrant la relation avec le locataire, ou encore écologique, avec la recherche systématique de l'optimisation énergétique des parcs immobiliers sous gestion. Cette approche nécessite une gestion proactive des objets. En sus, en tant que direction de fonds indépendante se consacrant uniquement à la classe d'actifs immobilière, Valres Fund Management SA peut agir sur le long terme en maîtrisant l'intégralité de la chaîne de valeur dans l'intérêt exclusif de ses investisseurs.

Contact :

Philippe Frossard
Fund Manager | Directeur
philippe.frossard@valres.ch

Ralph Kattan
CEO | Administrateur
Ralph.kattan@valres.ch



VALRES FUND MANAGEMENT SA
Rue de la Croix-d'Or 3 – 1204 Genève
Tél. +41 22 436 37 60 – fax +41 22 436 37 61